

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Délibération n°039-2023

**Convention de mise à disposition de la salle EPS valant règlement d'utilisation**

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
24	17	18
Date de convocation		
17 mars 2023		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Sarah AIT-IDIR, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX

Procurations : Delphine POIRIER à Brigitte GAYAUD.

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Mélanie SALLE, Christian GOMEZ

\*\*\*

Rapporteur : Cyril QUIOT, adjoint délégué aux associations et aux festivités

Jusqu'à la mise en exploitation de la nouvelle halle des sports, la salle d'éducation physique et sportive, sise entre la rue Alphonse Lavallée et l'Enclos des Arènes, était essentiellement utilisée en qualité de dojo par les associations d'arts martiaux et les écoles communales.

Compte tenu de sa sous-utilisation actuelle, mais également de la fréquence et de l'importance des manifestations taurines organisées dans les arènes voisines, il est proposé de mettre cette salle à disposition exclusive du Club Taurin l'Aficion aux fins d'y installer le siège social de l'association.

Cette mise à disposition serait consentie à titre gracieux, à l'instar des autres salles communales utilisées par les associations jonquiéroises, et ferait l'objet d'une convention fixant les obligations respectives de la commune et du club taurin en matière d'utilisation et d'occupation des locaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2144-3,

Où l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

1. D'approuver la mise à disposition exclusive de la salle d'éducation physique et sportive de la rue Alphonse Lavallée à l'association jonquiéroise Club Taurin L'Aficion.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention afférente avec le président de l'association.

Le Secrétaire de séance,  
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER

